

Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2012

Monsieur Pierre Fortin  
Vice-président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

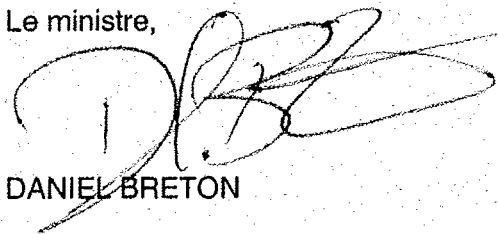
Monsieur le Vice-président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet de parc éolien de Témiscouata par Éoliennes Témiscouata, S.E.C., constitué de la MRC de Témiscouata et Boralex inc., le 13 novembre 2012, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier aux fins de consultation par le public, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



DANIEL BRETON

P. J.